

REPUBLICAINE
DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU MAIRE DE MALAUÈNE
DEC2023 CPAVL 1 116**

**CINEVAL – 07 JUILLET 2023
POLE ANIMATION VIE LOCALE**

Le Maire de MALAUÈNE (Vaucluse)
Vu le code général des Collectivités Territoriales,
Vu les délibérations n° 27 du 11 juin 2020, n° 80 du 28 juillet 2020, n° 163 du 30 septembre 2021 et n° 99 du 17 mai 2022 du conseil municipal donnant délégation à Monsieur le Maire en application des dispositions de l'article L 2122-22 du CGCT

Vu le programme 2023 de la Commission Culture et Patrimoine Animation Vie Locale
Vu la proposition présentée par CINEVAL domicilié à BEDARRIDES (Vaucluse) 12. Chemin du Rond-point des Verdeaux, pour l'organisation d'un spectacle à MALAUÈNE le vendredi 07 juillet 2023

DECIDE

Article 1 : D'accepter la proposition de CINEVAL domicilié à BEDARRIDES (Vaucluse) 12. Chemin du Rond-Point des Verdeaux, pour l'organisation d'un spectacle le vendredi 07 juillet 2023 et ce pour un montant décomposé comme suit :

- Tous en scène : 500 € HT soit 550.00 TTC
- Forfait Prestation : 650.00 € TTC

Article 2 : Madame la Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution de la présente décision.

Article 3 : Ampliation de la présente décision sera transmise à :

- Madame la Préfète de Vaucluse
- Monsieur le Trésorier Principal de Carpentras

Et notifiée à l'intéressé

Malaucène, le 04-07-2023

Publiée le 24 juillet 2023

Monsieur le Maire

F. TENON

Qui certifie sous sa responsabilité que les formalités de publicité ont été effectuées et que la décision a été transmise en préfecture